



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-
GROSEILLES

Département de Meurthe-et-
Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meïne au Saintois

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés :
9
Conseillers votants : 8

*Le Maire certifie que la convocation
du conseil a été faite le 29/10/2024*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit novembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés : Pauline HENRY a donné procuration à Laurence BROQUERIE

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 49/24 :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame le Maire invite le conseil à délibérer concernant le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes envoyé par mail le 29/10/2024.

Considérant les articles art 5211-1 et suivants, art 5211-4-1, art 5211-5 ; art 5214-1 et suivants, art 5211-17 du CGCT,

Considérant la délibération du conseil communautaire du 10 octobre 2024 et la notification du Président de la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois sur les modifications statutaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le transfert du siège de la communauté de communes dans la Maison Intercommunale des Services, au 5 rue de la gare à Colombey,
- approuve la suppression de la compétence voirie dans les statuts de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois,
- approuve le transfert d'une compétence "transition énergétique", avec une définition de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable, la création et gestion de réseau de chaleur, la création et la gestion d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- approuve la mutualisation des achats,
- approuve la mise en place possible de services communs, sauf pour les secrétaires générales de mairie,
- accepte les modifications statutaires et l'ensemble des statuts tels que présentés lors du conseil communautaire du 10 octobre 2024, sauf le transfert de la compétence eau au 01/01/2025 qui reste refusé,
- autorise M. ou Mme le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

Amélie PEROUX

Secrétaire

Laurence BROQUERIE

Maire

